

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 1^{er} août 2017.

RÉSOLUTION

2017-163

TRAVAUX PUBLICS

CONTRAT POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Ville cumule également les fonctions de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités liées à ce service n'ont cessé d'augmenter depuis la réorganisation du service des travaux publics, en 2011-2012, ce qui nécessite dorénavant une direction à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a demandé des propositions à trois entreprises spécialisées en recrutement (Emplois Compétences, Raymond Chabot, Référence Capital Humain) pour un accompagnement dans le processus d'embauche d'un directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE Référence Capital Humain a présenté la meilleure offre, au tarif de 150 \$ de l'heure, pour un mandat estimé à, au plus, 35 heures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission accepte l'offre de services professionnels de Référence Capital Humain, au tarif de 150 \$ de l'heure, pour un mandat estimé à, au plus, 35 heures.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02.320.00.459 (services techniques).

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire